

# Règlement : Adaptons les défis

Dans le cadre du Plan Jeunesse - Décllic, le Département de la Vienne renouvelle poursuit l'appel à projets "Adaptons les défis". Cette action, menée en partenariat avec le mouvement sportif local, vise à permettre aux jeunes en situation de handicap, d'accéder à une pratique sportive en club. L'objectif est de favoriser l'émergence de projets innovants en faveur de ce public jeune qui n'a pas de pratique régulière en club fédéral.

## PUBLIC VISÉ

Jeunes en situation de handicap, âgés de 8 à 20 ans et non licenciés dans un club affilié à une fédération sportive.

## PORTEURS DE PROJET

Les associations sportives doivent être affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère des Sports et leur siège social doit être situé dans le département de la Vienne.

## INITIATIVES CONCERNÉES

Le soutien du Département portera sur des actions innovantes ne relevant pas du fonctionnement de l'association et se déroulant pendant la saison sportive en cours.

## CALENDRIER ET SÉLECTION DES PROJETS

Date limite de dépôt des dossiers : 31 mars de l'année civile

Commission de sélection : au cours du 2<sup>e</sup> trimestre

## COMMENT RÉPONDRE ?

Le dossier de demande de subvention est téléchargeable sur le site du Département de La Vienne : **lavienne86.fr** - Onglet : Loisirs. Rubrique : Sport - Le soutien aux structures sportives.

Appel à projets : Adaptons les défis

### Dossier à retourner à :

Département de la Vienne  
Direction de la Jeunesse et des Sports  
CS 80319 - 86 008 POITIERS CEDEX  
Ou par courriel : [sport@departement86.fr](mailto:sport@departement86.fr)

